Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_050-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

FINANCES - CONTRAT DE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION
Délibération 2026_050

Le Département des Côtes d'Armor a mis en place des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.
Ce sont des subventions à destination des communes octroyées selon des critères établis par le Département.
Cette enveloppe, d'un montant de 188 096 € pour Plougrescant, est librement affectée par la commune aux projets d'investissement répondant aux thématiques ciblées par le Département.
Le Département peut intervenir à un taux maximum de 70 % HT par projet.

Pour mémoire, notre premier projet subventionné était « la destruction-reconstruction de la salle de motricité de l'école municipale » pour un montant de subvention départementale de 127 140 €.

Monsieur Le Maire propose de déposer un deuxième dossier de demande de subvention pour le projet « construction de vestiaires aux services techniques municipaux », avec le montant de l'enveloppe restante, soit 60 956 €.
Ainsi, l'ensemble de notre enveloppe de subvention dédiée par le contrat de Territoire du Département sera consommée.

Description détaillée du projet :
Les vestiaires actuels pour les Agents communaux ne sont plus aux normes.
Sur le modèle de vestiaires communaux créés récemment sur le département, et sur conseils du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment de 100 m² intégrant notamment : des vestiaires pour nos Agents communaux aux normes en vigueur avec douches et WC, une salle de réunion et restauration, un bureau destiné au Référent des services techniques.

Calendrier prévisionnel du projet :
Les travaux pourraient démarrer dès le mois de novembre 2026 pour 8 à 10 mois.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_050-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT	Recettes
Travaux = 200 000 €	DETR 2022 = 30 000 € Contrat de Territoire (jusqu'à 70%) = 60 956 €
Architecte = 17 400 €	Autofinancement = 126 444 €
TOTAL = 217 400 €	TOTAL = 217 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet « construction de vestiaires aux services techniques municipaux » et retient le calendrier des travaux,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -2027 », d'un montant de 60 956 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)